Maison Départementale des Personnes Handicapées de La Réunion

2024

RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DE LA COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPEES (CDAPH) AU SEIN DE LA MDPH DE LA REUNION

SIEGE SOCIAL
13 RUE FENELON - BP 60183
97464 SAINT DENIS CEDEX

SOMMAIRE

01 **Edito de la présidente**
Page 4

02 **Fonctionnement 2024**
Contexte, organisation, usagers entendus, calendrier, participation aux séances.
Page 6-7

03 **Contexte d'activité**
les demandeurs, les primo demandeurs, les droits et prestations demandés, la démarche qualité, les avis des usagers.
Page 8-11

04 **Décisions rendues en 2024**
Les données globales, l'activité mensuelle de la CDAPH, palmarès des décisions, les droits ouverts en 2024, focus PCH/compléments AEEH/recours, les décisions défavorables et sans suite.
Page **12-17**

05 **La population MDPH 2024**
Nombre de personnes par territoire, droits valides au 31/12/2024.
Page **19-20**

06 **Perspectives**
Page **24**

EDITO DE LA PRÉSIDENTE

Après 7 années de présidence de la CDAPH de La Réunion, et au terme de mon dernier mandat, ce n'est pas sans émotion que je signe ces quelques mots. Au cours de ces années, notre MDPH a dû affronter bien des tempêtes : la crise COVID, les changements de logiciels, les délais de traitements des dossiers qui dérapent et l'augmentation continue, inexorable, du nombre de personnes concernées par le handicap.

Tel un bateau insubmersible, la MDPH de La Réunion a su tout traverser, grâce à la pugnacité de son directeur, à l'engagement et à la compétence de ses équipes.

Je tiens à les remercier pour tout le travail accompli au service des personnes vivant avec un handicap dans ce département. Un chantier est encore ouvert pour former et accompagner nos partenaires dans la constitution de dossiers pertinents qui décrivent au plus près les difficultés de chaque personne dans leur vie quotidienne, familiale, professionnelle, ou citoyenne. Beaucoup d'usagers souhaitent être reçus en CDAPH et nous nous réjouissons de garder ce contact direct avec les personnes, malgré le nombre de dossiers à traiter. Nous mesurons alors souvent l'écart entre ce qui est rapporté dans le dossier de demande, et plus particulièrement dans le certificat médical, et la réalité de vie quotidienne décrite par l'usager. Il y a cependant une nuance de taille entre expliquer ses difficultés à une commission bienveillante et se justifier devant des agents suspicieux ou pire, devant une page internet incompréhensible. Il est déjà lourd de devoir exposer ses incapacités dans une société qui glorifie la beauté des corps, l'efficacité et la compétition. Mais avoir à prouver un handicap dont on souffre quotidiennement, parce que notre interlocuteur présuppose que nous sommes des tricheurs, est tout à fait intolérable.

Dans notre pays, tout suspect est présumé innocent, mais tout citoyen est présumé menteur et doit prouver la véracité de tout ce qu'il déclare, fusse sur son honneur, à notre administration française tatillonne. La lourdeur administrative qui en découle prémuni sans doute notre pays contre certains abus, mais elle écarte de l'accès au droit tous ceux que cette lourdeur écrase. Est-ce un moindre mal que nos concitoyens les plus fragiles soient de plus en plus nombreux à renoncer à leurs droits ?

La France veut-elle supprimer le mot « fraternité » de sa devise nationale ?

Christine CARUEL

FONCTIONNEMENT 2024

Le cadre de fonctionnement en 2024 s'est appuyé sur les règles d'organisation décidées en novembre 2021:

• Des sections spécialisées (15 membres) et restreintes (8 membres) ayant reçu délégation de la commission plénière
• deux commissions spécialisées en cohérence avec l'organisation rénovée de la MDPH : « Vie scolaire et vie quotidienne » et « Vie professionnelle et vie quotidienne»,
• Une commission « de secours » activable en cas de forte restriction durant l'année,
• Un calendrier annuel adopté avant le démarrage de l'année en séance plénière afin de faciliter la mobilisation des membres titulaires et suppléants,
• Pour chaque séance, des inscriptions en « ordre du jour par liste » autorisées pour les dossiers relevant du cadre de la procédure simplifiée (article R241-28 du CASF).
• Un accueil multimodal proposé aux usagers convoqués afin de tenir compte de leurs difficultés à se déplacer ou à s'exprimer sereinement devant la commission.

L'activité 2024 de la CDAPH s'inscrit dans le cadre de l'opération PRISME DELAIS 2024 démarrée depuis le 1er mars 2024. Cette opération qui a concerné l'ensemble des professionnels de la MDPH avait pour ambition de réduire les délais de traitement des demandes tout en améliorant l'accompagnement proposé pour les démarches en amont du dépôt des dossiers à travers diverses mesures mises en place au sein de notre structure.

Le bilan de l'activité 2024 de la CDAPH met en avant :

- Une dynamique renforcée des processus d'évaluation et de décision ayant permis de statuer sur un nombre plus élevé de dossiers (+35%)
- Une relation de confiance entre les membres et l'équipe pluridisciplinaire facilitant les échanges et la prise de décision,
- 67% de notifications d'attribution de droits et prestations correspondant à 76 885 droits nouveaux ou renouvelés attribués avec des durées d'attribution plus longues,

Le délai de réponse de la MDPH s'établit à 4,85 mois, soit 1 point de moins qu'en 2023.

4.85
DELAI MOYEN TRAITEMENT

7.92	< 20 ans
4.16	20-59 ans
3.48	> 60 ans

CONTEXTE

Retour à un fonctionnement normal en l'absence de restrictions sanitaires

Aucune séance annulée faute de quorum

ORGANISATION

La CDAPH a fonctionné de façon stable avec ses deux **commissions spécialisées (vie professionnelle et vie scolaire). Les demandes de vie quotidienne sont statuées en continu sur toutes les séances**.

Des séances en format hybride distanciel/présentiel pour faciliter le quorum.

Un ordre du jour anonymisé envoyé aux membres 48h avant la séance et détruit après chaque séance.

Un accueil multimodal des usagers avec trois modes d'entretiens au choix des personnes: un échange téléphonique personnalisé des usagers « convoqués » avec une restitution fidèle de ses doléances par la présidence de séance, un entretien en présentiel ou par visioconférence permettant à l'usager d'être entendu par l'ensemble des membres présents.
Une séance plénière annuelle pour encadrer le fonctionnement et faire le bilan d'activité.

176 usagers ont été entendus en 2024.

4 commissions par mois en moyenne pour un total de 45 réunions dont 1 en séance plénière.

PARTICIPATION AUX SÉANCES (membres présents par collège)

dates des séances	Sections	DEPARTEMENT	DEETS-ARS-RECTORAT	CAF-CGSS	SYNDICATS	ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES	ASSOCIATION DE PERSONNES HANDICAPEES	Désignation CDCA	ESMS (voix consultatives)
18/01/2024	Vie Scol. + VQ	2	2			1	3	1	1
25/01/2024	Vie Prof + VQ	1	2	1	2		3	1	1
01/02/2024	Vie Scol. + VQ	2	2	1			3	1	1
08/02/2024	Vie Prof + VQ	1	2		2		2	1	2
15/02/2024	Vie Scol. + VQ	2		2			2	1	1
29/02/2024	Vie Prof + VQ	1	2	1	2		3		2
07/03/2024	Vie Scol. + VQ	2	1	1			5	1	2
14/03/2024	Vie Prof + VQ	1	2	2	2		2	1	1
21/03/2024	Vie Scol. + VQ	2	1			1	3	1	1
28/03/2024	Vie Prof + VQ	1	2	1	2		2	1	2
04/04/2024	Vie Prof + VQ	1	2	1	2		2	1	1
11/04/2024	Vie Scol. + VQ	2	2	1		1	4	1	1
18/04/2024	Vie Prof + VQ	1		1	2		3	1	1
25/04/2024	Vie Scol. + VQ	2	2	2		1	5	1	2
02/05/2024	Vie Prof + VQ	1		1	1		3	1	2
16/05/2024	Vie Scol. + VQ	2					5	1	1
23/05/2024	Vie Prof + VQ	1	2	2	2		1		1
30/05/2024	Vie Scol. + VQ	1	2	1		1	5	1	2
06/06/2024	Vie Scol. + VQ	2	1	1		1	3	1	
13/06/2024	Vie Prof + VQ	1	2	1	2		2	1	1
20/06/2024	Vie Scol. + VQ	2	1			1	3	1	1
27/06/2024	Vie Prof + VQ	1	2	1	2		4	1	1
04/07/2024	Vie Scol. + VQ	1	2			1	4	1	1
11/07/2024	Vie Prof + VQ	2	2	2	2		2		2
18/07/2024	Vie Scol. + VQ	2		1			4		1
25/07/2024	Vie Prof + VQ	2	2		2		2		
01/08/2024	Vie Prof + VQ	2	2	2	2		1	1	
08/08/2024	Vie Scol. + VQ	2	2	1		1	3	1	
22/08/2024	Vie Scol. + VQ	1	2	1			4		
29/08/2024	Vie Prof + VQ	1	2	1	2		2	1	1
05/09/2024	Vie Prof + VQ	1	2	1	1		1	1	1
12/09/2024	Vie Scol. + VQ	2	1				3	1	
19/09/2024	Vie Prof + VQ	1	2		2		1		
26/09/2024	Vie Scol. + VQ	1	1			1	5		2
03/10/2024	Vie Prof + VQ		2	1	2		2	1	
17/10/2024	Vie Scol. + VQ	2	1			1	4	1	
24/10/2024	Vie Prof + VQ	1	2		2		2	1	
31/10/2024	Vie Scol. + VQ		2				5	1	1
07/11/2024	Vie Prof + VQ	1	2	1	2		1	1	
14/11/2024	Vie Scol. + VQ	2	1				3	1	1
21/11/2024	Vie Prof + VQ	1	2		2		2	1	
28/11/2024	Vie Scol. + VQ	1	1			1	5	1	1
05/12/2024	Vie Prof + VQ		2		2		3	1	1
12/12/2024	Vie Scol. + VQ	2	2				4	1	1

xx/xx/xxxx à Saint Pierre — non membre de la section spécialisée

Vie Prof + VQ — Vie professionnelle et vie quotidienne

Vie Scol. + VQ — Vie scolaire et vie quotidienne

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 11/12/2024

CONTEXTE D'ACTIVITE

26 783 dossiers déposés à la MDPH

LES DEMANDEURS

PROFIL DES DEMANDEURS PAR AGE (par nombre décroissant)

Demandeurs	2023	2024	%
50-59 ans	5961	6070	23%
10-19 ans	4100	4247	16%
40-49 ans	3705	3933	15%
60-69 ans	3243	3407	13%
0-9 ans	2946	3094	12%
30-39 ans	2502	2491	9%
20-29 ans	1968	2006	7%
70-79 ans	1027	1066	4%
80-89 ans	383	411	2%
90+	54	58	0%
	25 889	26783	

28% JEUNES

54% ADULTES

19% PERSONNES AGÉES

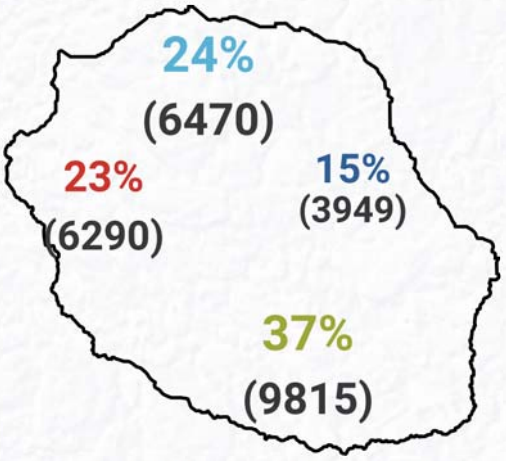

DOMICILE DES DEMANDEURS (par arrondissement)

DOSSIERS RECUS PAR MOIS EN 2024 (en nombre de procédures d'instruction)

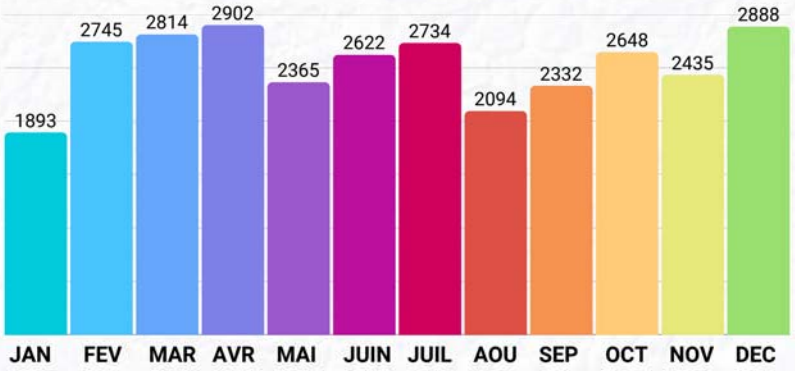

*Uniquement dossiers traités en procédures courantes et RAPO - hors demande relevant des procédures de révision tiers, FDCH, prorogation de droits, recours contentieux - (représentant 708 demandeurs)

	Population MDPH 2024	Demandeurs avec primo demandes 2024	Taux de prévalence
0-9 ans	3516	2 803	80%
10-19 ans	8453	2 642	31%
20-29 ans	4545	1 483	33%
30-39 ans	6321	1 943	31%
40-49 ans	9876	3 160	32%
50-59 ans	17 010	4 893	29%
60-69 ans	14 958	2 419	16%
70-79 ans	5349	872	16%
80-89 ans	2500	354	14%
90 et +	846	48	6%
	73 375	20 547	28%

LES PRIMO DEMANDEURS

Les primo-demandeurs sont des personnes sollicitant un premier droit dans une catégorie de demandes. Ils peuvent avoir des droits déjà ouverts ou à renouveler dans une autre catégorie. Ce sont donc des personnes qui demandent soit un premier plan de compensation, soit des droits nouveaux sur un plan existant.

85 714 prestations ou droits à évaluer

LES DROITS ET PRESTATIONS DEMANDES

TYPE DE DOSSIERS RECUS

Procédure d'instruction	2024	
	Nombre de dossiers	Nombre de demandes
Demande CERFA d'un usager	25 261	81 041
Demande de PCH Parentalité	29	58
Gestion des prestations autres	1 560	1 572
RAPO	2 051	3 043

DEMANDES EXPRIMEES (par grandes familles de compensation)

Famille de demande	Nombre de personnes total	Nombre de demandes total	%
ACTP_ACFP_PCH	5898	6335	7%
ALLOC_CARTES	20754	42956	50%
CONTESTATION	2029	3021	4%
DIVERS	651	673	1%
ESMS	1724	1913	2%
GENERIQUE	8521	8602	10%
RQTH_ORP	10750	15352	18%
SCOLARISATION	5747	6862	8%
Total distinct (sans double compte)	26783	**85714**	100%

La demande dite GENERIQUE correspond à une demande de tous droits et prestations sans explicitation particulière du demandeur

La demande ESMS concerne les adultes. Pour rappel la demande de parcours scolaire dans le système d'information MDPH inclut les besoins des jeunes pour une prise en charge par un établissement ou un service médico-social.

NATURE DES DEMANDES EXPRIMEES

LA DEMARCHE QUALITE

L'amélioration continue des missions permet à la structure de s'inscrire dans une démarche Qualité pour mieux servir notre public, renforcer les actions de coopérations entre les acteurs et plus généralement soutenir l'action publique.
Ce plan de développement est rythmé par les ambitions de la Feuille de route MDPH 2022 décidées par la Commission exécutive de la MDPH.

Mission 1- Information	**• Actions mensuelles d'information du public sur Radio Freedom • Actualités sur le handicap publiées sur le site internet www.mdph.re • Participation aux manifestations grand public avec nos partenaires**
Mission 2- accueil	**. Mise à jour du Référentiel d'accueil des usagers sur les ressources du .territoire et les nouveaux droits • Accueil qualitatif sans rendez-vous sur les deux sites de la MDPH • Travail transversal avec la CAF et la CGSS pour un meilleur accompagnement des bénéficiaires AAH qui arrivent à l'âge de la retraite. • Mise en place de la demande en ligne interfacée avec le SIH. • Accueil des sourds et malentendants via la plateforme ACCEO**
Mission 3- Instruction, évaluation	**. Externalisation à plus de 95% de la mission de numérisation des dossiers • Prise de contact avec les usagers ayant déposé un dossier insatisfaisant. • Déploiement des droits à vie sans demande formulée par l'usager • Autonomie des équipes sur l'outil Digdash pour une meilleure efficience des missions (indicateurs-clés, suivi du stock et du flux, échantillonnage)**
Mission 4 - décision	**.Affinage des critères de qualification des dossiers pour fluidifier la mission d'évaluation • Constitution d'une équipe d'évaluation d'aide à la régulation du flux • Formation renforcée des équipes sur l'évaluation globale des besoins y compris pour les demandes scolaires afin de répondre dans de meilleurs délais aux demandes des enfants et jeunes.**
Mission 5 - médiation, conciliation, recours	**. Contrôle de la conformité des propositions inscrites en CDAPH avant chaque CDAPH • Deux nouvelles sections spécialisées de la CDAPH (vie scolaire et Vie professionnelle) et une commission restreinte en cas d'urgence • Accueil multimodal des usagers en commission • Envoi des ordres du jour anonymisés • Généralisation des envois dématérialisés de notifications à tous les partenaires (institutions et ESMS) • Lancement du Flux ESMS pour alimenter l'outil Via trajectoire et du Flux local paiement PCH vers le conseil départemental (ASA) • Flux automatisé d'envois des dossiers d'indemnisation transport scolaire vers le conseil départemental (service mobilité)**
Mission 6 - suivi des décisions	**. Nouveau process SIH de gestion des recours • Nomination d'un conciliateur**
Mission 7 - pilotage	**.Reporting hebdomadaire des réalisations de la semaine écoulée • Mise en œuvre FR MDPH 2022 • Plan Prisme Délais 2024 avec 15 leviers • Séminaire avec l'ensemble du personnel sur l'école inclusive**
Mission 8 - accompagnement et suivi	**• Mise en œuvre en routine des Flux Via Trajectoire, CAF (maintien et décisions) et France Travail**

3506 répondants à l'enquête de satisfaction

LES AVIS 2024 DES USAGERS

Votre satisfaction générale sur la MDPH ?

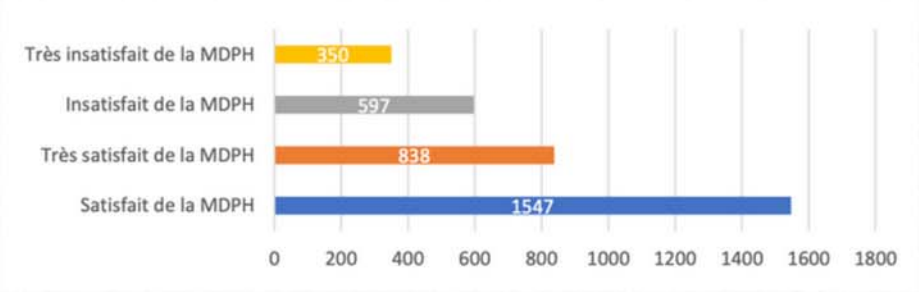

Motif de sollicitation de la MDPH ?

items	Nbre
Pour avoir la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH)	1654
Pour avoir une carte mobilité inclusion de priorité, d'invalidité ou de stationnement.	1608
Pour avoir une aide financière, de l'argent	1560
Pour faciliter vos transports	802
Pour être accompagné dans votre parcours scolaire ou étudiant	725
Pour avoir un accompagnement à domicile et de l'aide dans la vie quotidienne	570
Pour être accompagné dans votre projet professionnel	469
Pour avoir une place en établissement, par exemple un foyer ou un IME	253
Pour avoir une place en établissement d'aide par le travail (ESAT)	193
Total	**3460**

Votre appréciation par thématique (note moyenne sur 100) ?

Les agents de la MDPH sont accueillants ?	80 / 100
Les agents de la MDPH vous écoutent ?	77 / 100
Les agents de la MDPH répondent à vos questions ?	75 / 100
Vous avez pu exprimer vos besoins et vos souhaits ?	74 / 100
Il est facile de se rendre à la MDPH ?	69 / 100
Vous avez compris les droits et les aides que vous pouvez avoir ?	69 / 100
Il est facile de contacter par téléphone, par courrier ou par mail (sur l'ordinateur) la MDPH ?	62 / 100
Vous savez à qui vous adresser à la MDPH en cas de question sur votre demande ?	59 / 100

Est-ce que les aides que vous avez répondent à vos besoins (%) ?

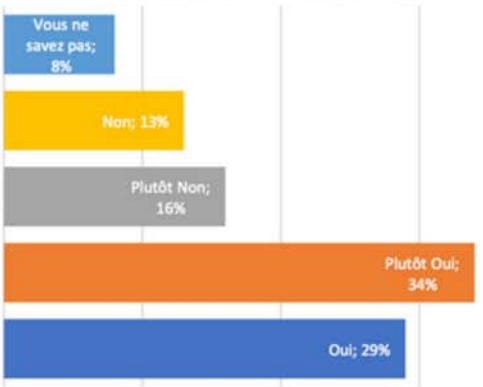

Que pensez-vous du temps de réponse de la MDPH?

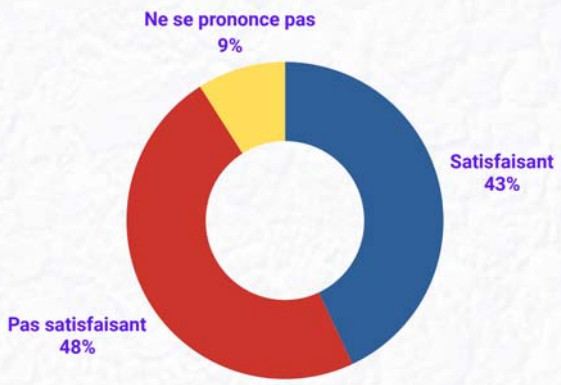

DECISIONS RENDUES EN 2024

31 060 dossiers statués

CDAPH
Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

LES DONNÉES GLOBALES

TABLEAU COMPARATIF 2023-2024 DES DECISIONS STATUEES PAR LA CDAPH

	2023	2024	évolution
Nombre de personnes concernées	23 629	31 060	+31.45%
Nombre de demandes répondues	75 319	104 350	+38.54%
Nombre de réponses notifiées	84 814	115 619	+36.32%
Nombre de notifications d'attribution	60 956	76 885	+ 26.13%
Délai de réponse (CNSA)	5,9	4.85	-1.05 point
Décisions favorables par personne	2.59	2.47	-0.12 point

Précision : le délai CNSA qui est le délai officiel des MDPH, est calculé à partir de la date de recevabilité de la demande tandis que le délai MDPH débute au jour du dépôt de la demande.

Observation : Données incluant les décisions suite à une demande de révision tiers, et de prorogations sans demande.

DECISIONS CDAPH EN 2024 (par familles de demande)

FAMILLES DE DEMANDE	Nombre de personnes concernées	Nombre de demandes répondues	Nombre de réponses notifiées	Nombre de notifications d'attribution	% accord
ACTP_ACFP	341	390	390	90	23%
ALLOCATIONS	20 339	22 863	24 597	14 642	60%
CARTES	16 018	28 800	28 830	13 130	46%
CONTESTATION	1 723	2 467	2 643	1 342	51%
DIVERS	729	740	741	127	17%
ESMS	2119	2375	2622	2168	83%
GENERIQUE SIH	12 171	12 273	16 083	15 662	97%
ORIENTATION_PROFESSIONNELLE	4 602	5 871	5 878	3 706	63%
PRESTATION_PCH	7 206	7 436	8 379	3 416	41%
RQTH	13 359	13 601	13 613	11 600	85%
SCOLARISATION	7421	7534	11 843	11 002	93%
Total distinct (sans double compte)	**31 060**	**104 350**	**115 619**	**76 885**	**67%**

LES RÉPONSES SPÉCIFIQUES

A partir d'une DEMANDE GENERIQUE SIH

Libellé opinion réponse	Nombre de réponses
Attribution Marché du Travail	9 390
Attribution RQTH	1 951
Attribution AEEH	525
Attribution CMI Priorité DD	459
Attribution CMI Stationnem. DD	324
Attribution AAH L.821-2	292
Rejet pour irrecevabilité	265
Attribution AAH L.821-1	229
Attribution CMI Invalidité TD	224
Attribution CMI Stationnem. TD	217
Attribution CMI Invalidité DD	199
Attribution SMS SAVS	191
Attribution SMS SAMSAH	189
Attribution AAH L.821-1 SLD	163
Attribution CMI Invalidité SLD	140
Attribution Aide Hum. Mutuali.	120
Attribution ESAT	113
Attribution Emploi Accompagné	89
Attribution PCH1 Domicile	88
Attribution Aide Hum. Indiv.	86
Rejet Tout droit/prestation	82
Attribution CMI Priorité TD	75
Attribution ULIS	62
Attribution AEEH Complément 2	57
Attribution SESSAD	56

Sans demande CERFA de l'usager

Libellé opinion réponse	Nombre de réponses
Attribution AAH L.821-1 SLD	163
Attribution CMI Invalidité SLD	140
Attribution CMI Stationnem. TD	54
Attribution Marché Travail SLD	22
Attribution RQTH SLD	22
Attribution CPR	4
Attribution ACTP	2
Attribution ACTP SLD	1
Attribution AAH L.821-2	1

SLD ou TD = sans limitation de durée ou à titre définitif
DD = durée déterminée

L'ACTIVITÉ MENSUELLE DE LA CDAPH

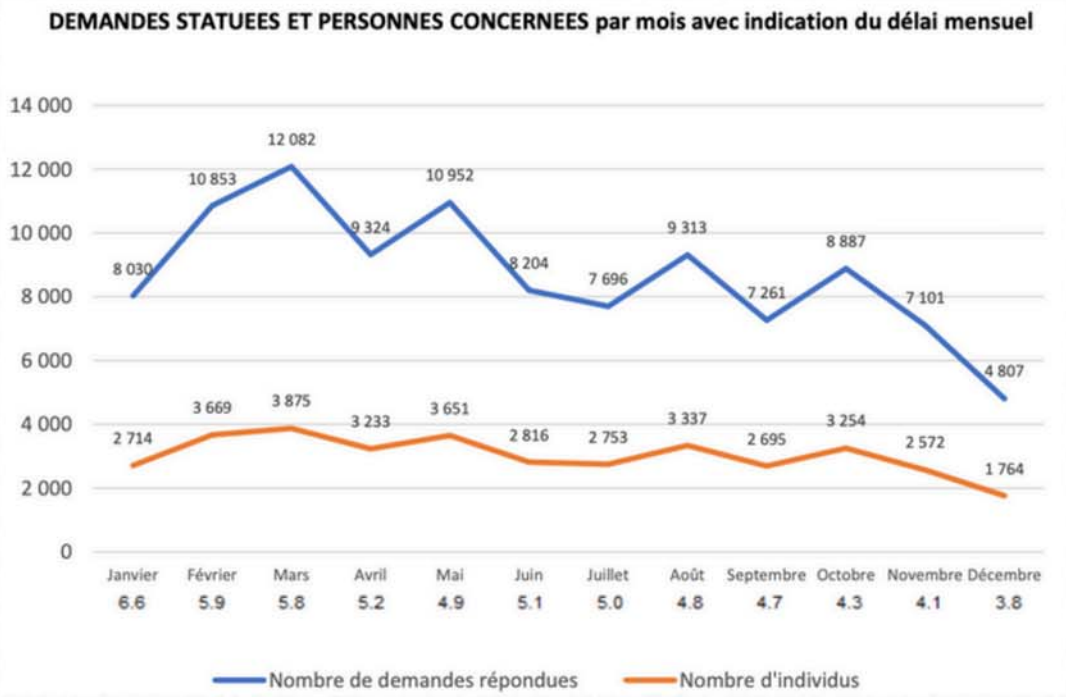

Le délai mensuel des dossiers statués (en nbre de mois) est indiqué en dessous de chaque mois de l'année 2024

PALMARES DES DECISIONS

1. **Attribution RQTH**
2. **Orientation vers MARCHE DU TRAVAIL**
3. **Rejet CMI STATIONNEMENT**
4. **Rejet AAH**
5. **Attribution AAH 50-79%**

25 REPONSES LES PLUS NOMBREUSES (par ordre décroissant)

Libellé réponse	Total Nombre de réponses
Attribution RQTH	13 615
Attribution Marché du Travail	12 414
Rejet CMI S	8 127
Rejet AAH	6 119
Attribution AAH L.821-2	6 010
Rejet CMI I/P	5 433
Attribution AEEH	5 235
Attribution CMI Priorité DD	5 042
Rejet PCH	4 645
Attribution CMI Stationnem. DD	3 618
Attribution AAH L.821-1	2 859
Attribution Aide Hum. Mutuali.	2 175
Attribution PCH1 Domicile	2 159
Clôture - droit déjà en cours	2 060
Attribution Aide Hum. Indiv.	1 980
Attribution CMI Stationnem. TD	1 955
Accord indemnisation transport	1 735
Attribution ULIS	1 631
Rejet pour irrecevabilité	1 622
Attribution CMI Invalidité DD	1 607
Attribution CMI Invalidité TD	1 538
Attribution SESSAD	1 397
Attribution CMI Priorité TD	1 210
Rejet RQTH	1 172
Rejet AEEH et son complément	1 139

LES DROITS OUVERTS EN 2024

NBRE DE DROITS OUVERTS (1ers droits et renouvellements) AU COURS DE L'ANNEE 2024 PAR DURÉE D'ATTRIBUTION

CATEGORIES	DETAIL	Nombre de droits avec durée en année (5)											
		2024											
		<1	1	2	3	4	5	6-10	11-15	16-20	DSLD	Total	%DSLD
ALLOCATIONS	AAH_50%-79%	210	2 098	1 306	380	124	1 689					5 807	
	AAH_80%	23	489	335	92	50	346	32	2		1 619	2 988	54%
	ALLOCATIONS_AEEH	118	935	1 216	896	711	649	9	3		300	4 837	6%
	COMPLEMENT_AAH		8	6		9	165	36			2	226	
	COMPLEMENT_AEEH (1)	170	550	597	225	69	49					1 660	
CMI	CARTES OU CMI_INVALIDITE	35	577	351	126	193	220	74	12	8	1 668	3 264	51%
	CARTES OU CMI_PRIORITE	97	1 444	1 642	265	450	1 036	53			1 194	6 181	19%
	CARTES OU CMI_STATIONNEMENT	52	1 035	1 073	232	389	693	98	9	1	1 956	5 538	35%
DIVERS	DIVERS (2)	1	6	6	7	6	9	94			7	136	5%
ORIENTATION MEDICO-SOCIALE POUR ADULTES (3)	ORIENTATION_FOYER_NON_MEDICALISE	5	22	25	32	96	142	306				628	
	ORIENTATION_TYPE_SAVS	22	57	64	45	253	292	2				735	
	ORIENTATION_TYPE_FAM	7	6	5	5	16	28	195				262	
	ORIENTATION_TYPE_MAS	7	7	9	11	6	15	182				237	
	ORIENTATION_TYPE_SAMSAH	10	82	52	45	227	335	4				755	
ORIENTATION MEDICO-SOCIALE POUR ENFANTS (4)	ORIENTATION_TYPE_AUTRES	5	11	6	13	12	7	7				61	
	ORIENTATION_TYPE_CEAP	3	20	16	20	22	23	26		1		131	
	ORIENTATION_TYPE_DITEP	2	25	32	22	18	4					103	
	ORIENTATION_TYPE_IEM		12	16	12	20	20	23				103	
	ORIENTATION_TYPE_IES		11	12	21	10	20	11				85	
	ORIENTATION_TYPE_IME	57	194	170	159	235	208	282				1 305	
	ORIENTATION_TYPE_ITEP		1		1	2						4	
	ORIENTATION_TYPE_SAAAIS	1	4	3	5	5	6	7				31	
	ORIENTATION_TYPE_SESSAD	48	157	175	205	341	227	214				1 367	
	ORIENTATION_TYPE_SSEFIS	4	15	13	9	6	7	7				61	
ORIENTATION SPEC	ORIENTATION_TYPE_PCPE	10	44	5								59	
ORIENTATION PROFESSIONNELLE	FORMATION_SPECIFIQUE		4	6								10	
	MARCHE_DU_TRAVAIL	55	1 887	2 950	391	801	2 488	70	1		3 726	12 369	30%
	ORIENTATION_TYPE_EMPLOI ACC	4	73	153	110	5	9					354	
	ORIENTATION_TYPE_ESAT	11	31	29	37	168	270	64				610	
	QUALITE_TRAVAILLEUR_HANDICAPE	203	2 131	2 938	467	850	2 472	78			4 363	13 502	32%
PCH ou ALLOCATIONS COMPENSATRICE TP	ACTP_ACFP		2			1	6	77			22	108	21%
	ELEMENT 1 _PCH	36	147	233	181	101	486	949			10	2 143	1%
	ELEMENT 1 _PCHPAR	4	12	13	5	8	8	10				60	
	ELEMENT 2 _PCH	6	10					338				354	
	ELEMENT 2 _PCHPAR	2	15	11	12	7	6	13				66	
	ELEMENT 3 _PCH	3	6	2	2	3	1	212				229	
	ELEMENT 4 _PCH	6	16	9	6	15	30	478				560	
SCOLARISATION DE L'ENFANT HANDICAPE	PRECONISATION_SEGPA	8	32	28	41	147	19	2				277	
	SCOLARISATION_AESH-I	110	554	612	293	195	68	58				1 890	
	SCOLARISATION_AESH-M	84	715	682	291	174	50	29				2 025	
	SCOLARISATION_MAINTIEN_MAT	10	281	28	1	1						321	
	SCOLARISATION_MATERIEL_ADAPTE	12	103	129	88	75	28	22				457	
	SCOLARISATION_ORD	4	76	88	27	17	4	1				217	
	SCOLARISATION_TRANSPORT_ADAPTE	45	251	353	273	421	267	112				1 722	
	SCOLARISATION_UE +/- MIXTE	6	27	22	33	12	22	36				158	
	SCOLARISATION_ULIS	66	222	308	264	376	260	99				1 595	
Total		1 562	14 405	15 729	5 350	6 647	12 684	4 310	27	10	14 867	75 591	20%

Légende :
(1) Voir détail des compléments attribués ci-après
(2) Regroupe les droits portant sur AVPF
(3) Application de la nouvelle nomenclature des ESMS uniquement sur les procédures SIH
(4) Droits ouverts sur la procédure SIH à partir d'une demande de parcours scolaire
(5) DSLD = droit sans limitation de durée

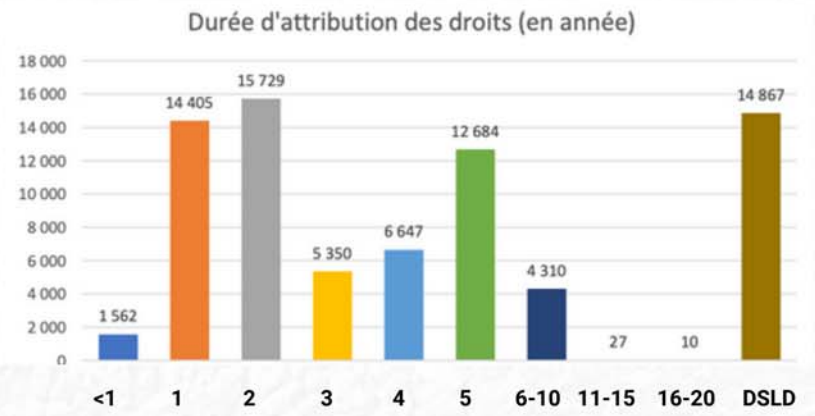

FOCUS SUR LES DECISIONS RENDUES

DETAIL DES DROITS PCH

-	Domicile	Etablissement	Ensemble	Moins de 20 ans
Elément 1 - Aide humaine :				
Nombre de prestations accordées (y compris PCH parentalité aide humaine)	2 230	66	2 296	252
➢ Dont nombre de forfaits cécité accordés	91	1	92	6
➢ Dont nombre de forfaits surdité accordés	135	0	135	6
➢ Dont nombre de forfaits surdicécité accordés	21	0	21	0
Pour la PCH domicile uniquement :				
Nombre d'accords pour des heures attribuées en prestataire	602			59
Nombre d'accords pour des heures attribuées en mandataire	127			0
Nombre d'accords pour des heures attribuées en emploi direct	196			21
Nombre d'accords pour des heures attribuées en aidant familial	1 792			320
Nombre d'heures attribuées en prestataire	43 867			3 795
Nombre d'heures attribuées en mandataire	13 827			0
Nombre d'heures attribuées en emploi direct	14 198			1 051
Nombre d'heures d'aidant familial attribuées	148 110			40 800
Total des montants (mensuels) attribués	206 175			45 646
Durée moyenne d'attribution (en nombre de mois)	75			56
Elément 2 - Aides techniques :				
Nombre de prestations accordées (y compris PCH parentalité aides techniques)	436	0	436	56
➢ dont nombre de prestations accordées correspondant à un versement ponctuel			436	56
➢ dont nombre de prestations accordées correspondant à un versement mensuel			0	0
Total des montants (ponctuels) attribués			558 473	109 463
Total des montants (mensuels) attribués			0	0
Elément 3a - Aménagement du logement et/ou déménagement				
Nombre de prestations accordées	104	0	104	7
Total des montants (ponctuels) attribués			368 978	27 726
Elément 3b - Aménagement du véhicule :				
Nombre de prestations accordées	51	0	51	8
Total des montants (ponctuels) attribués			224 995	51 121
Elément 3c - Surcoûts liés aux frais de transport :				
Nombre de prestations accordées	83	0	83	6
➢ dont nombre de prestations accordées correspondant à un versement mensuel			71	5
➢ dont nombre de prestations accordées correspondant à un versement ponctuel			12	1
Total des montants (mensuels) attribués			13 405	947
Total des montants (ponctuels) attribués			13 252	620
Elément 4a - Charges spécifiques :				
Nombre de prestations accordées	473	0	473	126
Total des montants (mensuels) attribués			38 591	10 841
Elément 4b - Charges exceptionnelles :				
Nombre de prestations accordées	104	0	104	23
Total des montants (ponctuels) attribués			82 091	11 110
Elément 5 - Aides animalières :				
Nombre de prestations accordées	0	0	0	0
Total des montants (mensuels) attribués			0	

FOCUS SUR LES DECISIONS RENDUES

DETAIL DES COMPLEMENTS D'AEEH

	Durée d'attribution en année						
	<1	1	2	3	4	5	Total
Catégorie 1	21	37	208	44	8	3	321
Catégorie 2	62	111	322	142	45	31	713
Catégorie 3	80	133	163	82	15	7	480
Catégorie 4	60	115	122	59	3	8	367
Catégorie 5	8	13	3	4		1	29
Catégorie 6	3	2	5	4	1	1	16

DETAIL DES RECOURS

	Recours administratifs (RAPO ou recours gracieux)		Recours contentieux
PRESTATION/ ORIENTATIONS	Recours déposés	Décisions ou avis	Décisions ou avis
Demande générique	0	0	
Allocation compensatrice pour frais professionnels (ACFP)	0	0	
Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP)	0	0	
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	833	743	25
Complément de ressources (CPR)	0	0	
Allocation AEEH et son complément	438	280	6
Orientations vers un ESMS pour enfants	0	0	
Orientations vers un ESMS pour adultes	0	0	
Prestation de compensation (PCH)	256	323	9
Assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)	0	0	
Carte CMI, Mention invalidité ou Mention priorité	326	161	10
Carte mobilité inclusion, Mention stationnement	495	479	16
Aide humaine aux élèves handicapés	235	158	8
Matériel pédagogique adapté	42	31	
Orientations scolaires	41	32	
Parcours de scolarisation et/ou de formation avec ou sans accompagnement par un établissement ou service médico-social	72	43	
Orientation ou formation professionnelle	74	56	1
Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)	146	110	
Aide à l'insertion professionnelle - Subvention d'installation	0	0	
TOTAL	2 958	2 416	75

LES DÉCISIONS DEFAVORABLES ET SANS SUITE

DECISIONS RENDUES SELON LA PROCEDURE D'INSTRUCTION

PROCEDURES D'INSTRUCTION	Libellé réponse	2024	
		Refus	Sans suite
Demande d'un usager	Rejet CMI S	8 127	
	Rejet AAH	6 119	
	Rejet CMI I/P	5 433	
	Rejet PCH	4 645	
	Rejet pour irrecevabilité	1 622	
	Rejet RQTH	1 172	
	Rejet AEEH et son complément	1 139	
	Rejet Emploi Accompagné	1 127	
	Droit ne pouvant être demandé	964	964
	Rejet Parcours Scolarité	564	
	Rejet ESAT	430	
	Rejet AVPF	344	
	Rejet ESMS adulte	304	
	Rejet ACTP	169	
	Rejet Marché du Travail	156	
	Rejet Orient. ESRP ou UEROS	120	
	Rejet Orientation Profession.	97	
	Rejet ACFP	92	
	Rejet Tout droit/prestation	82	
	Rejet Amendement Creton	72	
	Non attr./clôt. supplém. PCH	22	
	Non attr./clôt. supplém. PASC	9	
	Non attr./clôt. supplém. TDP	6	
	Rejet CPR	3	
	Clôture - droit déjà en cours		2 060
	Clôture CPR 1ère demande		1 100
	Clôture-demande en double		268
	Clôture - CMI - compétence CD		261
	Renonciation du demandeur		240
	Décès de l'usager		181
	Clôture - AVPF enfants		177
	Sursis		101
	Demande déposée en doublon		83
	Clôture-demande hors palier 1		39
	Transfert hors département		23
	Clôture - anomalie gestion		9
	Clôture droit AEEH		6
	Clôture droit AEEH Complt 3		2
	Clôture droit AEEH Complt 4		2
	Clôture droit Marché du Travail		2
	Clôture droit AEEH Complt 2		1
	Clôture droit AAH L821-2		1
	Clôture droit AAH-CPR		1
	Retrait de décision		1
Demande de PCH Parentalité	Rejet PCH1 - Parentalité	4	
	Rejet PCH2 - Parentalité	4	
Gestion hors SI harmonisé	Rejet transport adapté	20	
RAPO	Rej. Cont. Rej. AAH	524	
	Rej. Cont. Rej. CMI S	314	
	Rej. Cont. Rej. PCH	155	
	Rej. Cont. Rej. CMI I/P	114	
	Rej. Cont. Rej. AEEH et CPLT	50	
	Rej. Cont. Rej. RQTH	45	
	Rej. Cont. Rej. Parc. Scolarité	21	
	Rej. Cont. NAD AAH CPR	12	
	Rej. Cont. Rej. Emploi Accomp.	11	
	Rej. Cont. NAD CMI	8	
	Rej. Cont. NAD PCH	6	
	Rej. Cont. Rej. ESAT	5	
	Rej. Cont. Rej. AVPF	4	
	Rej. Cont. Rej. Marché Travail	3	
	Rej. Cont. Rej. ACFP	2	
	Rej. Cont. Rej. ACTP	2	
	Rej. Cont. NAD AEEH CPLT	1	
	Rej. Cont. NAD Aide hum. Elève	1	
	Rej. Cont. NAD Or. ESMS Enfant	1	
	Rej. Cont. NAD Or. Profession.	1	
	Rej. Cont. Rej. Amendt Creton	1	
	Rej. Cont. Rej. ESMS adulte	1	
	Rej. Cont. Rej. Or. Profession.	1	
	Rej. Cont. Rej. Tout dro./pre.	1	
	Sursis		13
	Décès de l'usager		2
	Renonciation du demandeur		2
Recours gracieux (ancienne procédure de gestion)	Rejet de votre recours	3	

LA POPULATION MDPH 2024

La population MDPH 2024 est estimée à 73 375 personnes au 31/12/2024 qui sont bénéficiaires d'au moins un droit à compensation actif au 31 décembre 2024. Elle est en augmentation d'environ 9% (4) par rapport à l'année précédente et concerne désormais 8.5 % de la population réunionnaise. L'âge moyen est estimé à 47,6 ans avec trois grands publics identifiés: 16% (moins de 20 ans), 52% (20-59 ans) et 32% (60 ans et plus).

La reconnaissance « administrative » du handicap reste très dynamique sur le territoire avec des primo-accédants à la compensation qui représentent 13% de la population MDPH.

POPULATION AU 31/12/2024 PAR TERRITOIRE

ARRONDISSEMENT	VILLE	2024					
		POPULATION MDPH 2024	NOUVEAUX ENTRANTS PAR SOUS POPULATION (3)				PROPORTION ENTRANTS (2)
		Nbre	<20 ans	20-59 ans	60 ans et +	TOTAL (1)	
EST	BRAS PANON	1061	9	90	24	123	12%
	LA PLAINE DES PALMISTES	564	11	44	12	66	12%
	SALAZIE	628	5	44	18	66	11%
	ST ANDRE	4716	54	398	135	587	12%
	ST BENOIT	3201	39	262	76	377	12%
	STE ROSE	470	5	39	17	61	13%
	Total	10640	123	877	281	1280	12%
HORS-REUNION	HORS-REUNION	1620	24	67	8	99	6%
	Total	1620	24	67	8	99	6%
NORD	ST DENIS	12720	155	1081	479	1716	13%
	STE MARIE	2937	39	305	85	429	15%
	STE SUZANNE	2066	19	195	54	268	13%
	Total	17724	213	1581	618	2413	14%
OUEST	LA POSSESSION	2660	45	215	81	342	13%
	LE PORT	2995	31	235	122	388	13%
	LES TROIS BASSINS	575	1	56	25	81	14%
	ST LEU	2843	39	237	66	342	12%
	ST PAUL	8130	83	615	200	898	11%
	Total	17203	199	1358	494	2051	12%
SUD	CILAOS	436	5	30	12	47	11%
	ENTRE DEUX	514	4	49	18	71	14%
	L'ETANG SALE	1039	14	94	35	143	14%
	LE TAMPON	6611	92	563	223	879	13%
	LES AVIRONS	783	9	86	25	120	15%
	PETITE ILE	1136	15	91	40	145	13%
	ST JOSEPH	3431	38	287	100	424	12%
	ST LOUIS	3967	50	284	81	415	10%
	ST PHILIPPE	420	5	33	19	57	13%
	ST PIERRE	7852	91	711	272	1074	14%
	Total	26 187	323	2227	824	3375	13%
Total	Total GENERAL (4)	**73 375**	882	6109	2225	**9217**	**13%**

Légende:
(1) Personnes bénéficiant d'un premier droit en 2024
(2) Part des nouveaux entrants sur la population handicapée de la commune
(3) Part des nouveaux entrants pour chaque classe d'âge de la population handicapée de la commune
(4) La variation nette annuelle de la population MDPH prenant en compte les sortants au 31/12/2024

POPULATION MDPH 2024

La population MDPH 2024 est bénéficiaire de différents types de droits à compensation selon leurs besoins. Au total, ce sont près de 245 000 droits et prestations distincts (cibles ou alternatifs), qui sont actifs au 31/12/2024.

DROITS ACTIFS AU 31/12/2024 - en nombre distinct de droits

CATEGORIES	DROITS	Nombre d'individus 2024-12-31 Alternative	Cible	Inc (1)	Total
ACTP_ACFP	ACTP_ACFP		989	180	1169
	Total		989	180	1169
PCH	ELEMENT 1 _PCH	22	7 090	697	7 809
	ELEMENT 1 _PCHPAR		150		150
	ELEMENT 2 _PCH	1	818	1	820
	ELEMENT 2 _PCHPAR		157		157
	ELEMENT 3 _PCH		937	644	1 581
	ELEMENT 4 _PCH	1	1 994	544	2 539
	ELEMENT 5 _PCH		3		3
	Total	24	11 149	1 886	13 059
ALLOCATIONS_AAH	AAH_50%-79%		13 760	220	13 980
	AAH_80%		13 151	2 039	15 190
	ALLOCATIONS_AAH			1 269	1 269
	COMPLEMENT_AAH		1 592	221	1 813
	Total	0	28 503	3 749	32 252
ALLOCATIONS_AEEH	ALLOCATIONS_AEEH	2	11 567	203	11 772
	COMPLEMENT_AEEH	3	3 273	22	3 298
	Total	5	14 840	225	15 070
CARTES	CARTES OU CMI_INVALIDITE		14 429	5 674	20 103
	CARTES OU CMI_PRIORITE		16 014	2 281	18 295
	CARTES OU CMI_STATIONNEMENT		18 736	4 692	23 428
	Total	0	49 179	12 647	61 826
DIVERS	DIVERS		581	6	587
	DIVERS_TYPE_AMENAGEMENT			47	47
	Total		581	53	634
ORIENTATION_EMS _ADULTES (2)	ORIENTATION_FOYER_HEBERGEMENT	2	26	1	29
	ORIENTATION_FOYER_NON_MEDICALISE	654	1 542		2 196
	ORIENTATION_TYPE_AUTRES		1		1
	ORIENTATION_TYPE_FAM	271	1 005		1 276
	ORIENTATION_TYPE_FAO	4	112		116
	ORIENTATION_TYPE_MAS	500	649	1	1 150
	Total	1 431	3 335	2	4 768
ORIENTATION_SMS _ADULTES	ORIENTATION_TYPE _SAVS	149	2 119	2	2 270
	ORIENTATION_TYPE_SAMSAH	95	2 183	2	2 280
	Total	244	4 302	4	4 550
ORIENTATION_EMS_ENFANTS	ORIENTATION_TYPE_CEAP	77	226		303
	ORIENTATION_TYPE_DITEP	2	190		192
	ORIENTATION_TYPE_IEM	45	195	1	241
	ORIENTATION_TYPE_IES	29	218		247
	ORIENTATION_TYPE_IME	420	2 106	8	2 534
	ORIENTATION_TYPE_ITEP		13	1	14
	Total	573	2 948	10	3 531
ORIENTATION_SMS_ENFANTS	ORIENTATION_TYPE_AUTRES	27	112		139
	ORIENTATION_TYPE_SAAAIS	39	82		121
	ORIENTATION_TYPE_SESSAD	1 130	2 510	9	3 649
	ORIENTATION_TYPE_SSEFIS	32	112		144
	Total	1 228	2 816	9	4 053
ORIENTATION_EMS_PCPE	ORIENTATION_TYPE_PCPE	9	62		71
	Total	9	62		71
ORIENTATION_RQTH	QUALITE_TRAVAILLEUR_HANDICAPE	2	39 896	1 322	41 220
	Total	2	39 896	1 322	41 220
ORP_MILIEU ORDINAIRE	FORMATION_SPECIFIQUE		28	1	29
	MARCHE_DU_TRAVAIL	3	36 830	35	36 868
	MARCHE_TRAVAIL_APPUI_OPERATEUR (3)		711	2	713
	Total	3	37 569	38	37 610
ORIENTATION_ORP_ESAT	ORIENTATION_TYPE_ESAT	14	2 644	4	2 662
	Total	14	2 644	4	2 662
ORIENTATION_ORP_DIV	ORIENTATION_TYPE_EMPLOI ACC		603		603
	Total		603		603
SCOLARISATION_MO	PRECONISATION_SEGPA	32	838		870
	SCOLARISATION_AESH-I	1 078	3 245	4	4 327
	SCOLARISATION_AESH-M	1 563	2 590	6	4 159
	SCOLARISATION_AESH-U			1	1
	SCOLARISATION_MAINTIEN_MAT	116	339	1	456
	SCOLARISATION_MATERIEL_ADAPTE	5	1 281	63	1 349
	SCOLARISATION_ORD	1	350		351
	SCOLARISATION_PPS			4	4
	SCOLARISATION_TRANSPORT_ADAPTE			5 121	5 121
	SCOLARISATION_UE +/- MIXTE	48	224		272
	SCOLARISATION_ULIS	740	3 716	7	4 463
	Total	3 583	12 583	5 207	21 373

Légende:
(1) Données issues de l'ancien système d'information avec qualification inexistante
(2) Application de la nouvelle nomenclature des ESMS uniquement sur les procédures SIH
(3) Données issues ancien système d'information non retraitées

DROITS ACTIFS AU 31/12/2024 – amendement Creton

CONSOLIDATION 1 (DROIT)	Nombre d'individus 31-12-2024
Orientation établissement enfants/adolescents polyhandicapés	38
Orientation vers institut personnes avec déficience auditive	2
Orientation vers institut personnes avec déficience visuelle	2
Orientation vers un IEM	24
Orientation vers un IES	7
Orientation vers un IME	245
Total général	318

PERSPECTIVES

Au terme de cette année, la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées confirme une dynamique particulièrement positive, marquée par une progression significative de son activité décisionnelle.

Avec une augmentation de +35 % du nombre de décisions rendues, la CDAPH témoigne d'une capacité remarquable d'adaptation et d'engagement collectif face à l'évolution constante des besoins des usagers et des exigences du cadre réglementaire. Cette performance s'explique par la mobilisation continue de l'ensemble des membres de la commission, dont l'implication soutenue tout au long de l'année constitue un véritable moteur pour garantir un accès équitable et réactif aux droits. Leur professionnalisme, conjugué à un environnement organisationnel fluide et structuré, permet de renforcer la qualité du processus décisionnel. Le secrétariat de la CDAPH, toujours rigoureux, assure une préparation optimale des séances, tandis que la collaboration de confiance avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH continue de favoriser la clarté et la pertinence des présentations de situations.

L'amélioration des outils de travail, l'anticipation des séances et la poursuite du format hybride contribuent également à maintenir une organisation solide et à garantir systématiquement le quorum. Cette croissance maîtrisée du nombre de décisions rendues démontre non seulement la robustesse du fonctionnement de la CDAPH, mais aussi sa capacité à maintenir un haut niveau d'exigence dans l'analyse qualitative des droits et prestations attribués. Les membres veillent, avec constance, à ce que chaque décision reflète une compréhension fine des besoins et une application conforme du cadre législatif et réglementaire.

Pour l'année à venir, plusieurs orientations se dessinent dans un contexte de nouvelles mesures de simplification décidées pour les MDPH :

- Poursuivre le renforcement de la fluidité décisionnelle, notamment en consolidant les bonnes pratiques développées cette année et en soutenant les actions visant à réduire les délais de traitement en particulier sur les demandes des enfants et adolescents,
- Améliorer l'accès en amont du dépôt du dossier à l'information et à l'accompagnement, afin de limiter les demandes non pertinentes qui sont sources de rejet de droit et de garantir aux usagers une meilleure compréhension des droits mobilisables.
- Veiller à l'effectivité des décisions rendues, en poursuivant le dialogue avec les partenaires institutionnels pour garantir une mise en œuvre conforme et rapide des droits médico-sociaux et scolaires attribués.
- Renforcer le rôle et la contribution des membres, en poursuivant les actions visant à renforcer leur expertise réglementaire et leur appui méthodologique.

Dans cet élan, la CDAPH réaffirme sa volonté de placer l'usager au cœur de chaque décision, en alliant performance quantitative et exigence qualitative. Les résultats de cette année démontrent que la commission est en mesure de répondre aux enjeux de montée en charge tout en restant fidèle à sa mission fondamentale : garantir l'accès aux droits
et accompagner efficacement les parcours de vie des personnes en situation de handicap.

Maison Départementale
des Personnes Handicapées
de La Réunion

SIÈGE SOCIAL
13 RUE FÉNELON - B.P. 60183
97464 SAINT-DENIS CEDEX

ANTENNE SUD
13 RUE AUGUSTIN ARCHAMBAUD
IMMEUBLE MONDEO - 97410 SAINT-PIERRE

Groupement d'Intérêt Public (GIP) créé le 13 janvier 2006
par l'État, le Conseil Départemental et les Caisses de Sécurité
Sociale et d'Allocations familiales.

WWW.MDPH.RE

N°Vert 0 800 000 262
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Baisse d'audition ?
Sourd ou malentendant ?

TXT

Les services de la MDPH sont accessibles par téléphone et sur place.
Télécharger et utiliser gratuitement ACCEO

Google play
Available on the App Store

C.G.S.S. Réunion

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE LA RÉUNION